**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 50 (1962)

**Heft:** 15

**Artikel:** Quelle est la valeur éducative de ce personnage extraordinaire ? :

**Tintin** 

Autor: Bard. Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-269948

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Allez, foin d'hypocrisie! Avouez que certains soirs, les gosses couchés, il vous arrive de suivre d'un œil gourmand les péripéties tintinesques. Et vous frissonnez, et vous frémissez, et vous craignez pour la vie de ce garçon trop tôt grandi, flanqué de Milou, son fox mi-mondain, mi-gavroche. Sans oublier, bien sûr, le pétaradant capitaine Hadock et le déliquescent professeur Tournesol. Tout ce petit monde virevolte, pirouette, s'amuse à vos dépens au hasard d'un imbroglio, d'un verre de wisky, d'une œillade discrète de Dupont dètectives d'opérette.

pond à Dupont, détectives d'opérette.

Mais si vous n'avez pas encore eu l'occasion de plonger le nez dans la vie mouvementé de Tintin, je vous le conseille vivement. Vous en retirerez un plaisir de choix — à moins que vous soyez dépourvue du sens de l'humour vous soyez dépourvue du sens de l'humour — et des informations précieuses sur les aspirations « littéraires » de vos enfants. C'est que Tintin, et son créateur, le dessinateur belge, Hergé, font figure de phénomènes rassurants à une époque où des hommes d'affaires sans scrupules inondent le marché de la presse enfantine de publications abjectes, dans lesquelles le mauvais goût le dispute à la bêtise.

#### Premiers balbutiements de la littérature enfantine

Mais là, peut-être, serait-il utile d'opérer un retour en arrière et de se livrer à un bref historique de la littérature réservée aux en-

Dès l'abord, constatons qu'avant Rousseau, qui, le premier, dans l'Emile a boulversé les concepts de l'époque en découvrant que l'enfant n'était pas un adulte en miniature, mais qu'il possédait une personnalité distincte, les livres voués aux tout jeunes étaient inexisqu'il possédait une personnalité distincte, les livres voués aux tout jeunes étaient inexistants, si l'on fait une exception pour quelques volumes scolaires indigestes dus au Jansénistes, pour les contes de Perrault (hélas farcis d'éléments étrangers à l'enfant).

Enfin, Fénelon vint. Et grâce à lui, un traité d'éducation « par le divertissement », consacré aux filles, ce qui constitue un événement digne d'être signalé en un siècle où l'on ne pense qu'à orner la tête des garçons.

Quelle est la valeur éducative de ce personnage extraordinaire?

# TINTIN

Jusqu'au Second Empire, on assiste à la prolifération d'une presse enfantine truffée de sensibleries, exsangue, moralisatrice et à l'usage exclusif de petites filles anémiques, issues d'une noblesse ou d'une bourgeoisie bien assise dans son confort moral et matériel. Pas de quartier pour la vérité: le monde est divisé en bons (généralement beaux) et en méchants (généralement laids). A remarquer, en passant, que la richesse était l'apanage de la beauté et de la bonté, cependant qu'une « honnête » pauvreté — les bien pensants ont besoin de malheureux pas trop subversifs pour mettre leur conscience à l'aise — était la compane des gens difformes ou raisonnablement Jusqu'au Second Empire, on assiste à la pagne des gens difformes ou raisonnablement serviles. Voir à ce propos les écrits de la com-tesse de Ségur, née Rostopchine, ou l'intermi-nable série des « Polyanna ».

Il a fallu Selma Lagerlof, Jules Verne, Daniel Defoe, pour qu'enfin des auteurs pren-nent pour point de départ des éléments réels, encore que la fantaisie soit loin d'être absente de leurs ouvrages. Enfin, les enfants ne considéreront plus le monde au travers de mythes inventés pour une cause plus intéressée que louable, mais auront une vue valable des réalités et des vérités du monde qui les attend, de ce monde en perpétuelle évolution.

En perpétuelle évolution... Et c'est bien parce que l'époque parle violence, feu et sang que certains spéculent sur le besoin inné chez duc certains spectalent sai le dessin finite chiez-chaque enfant de mouvement et d'aventures pour lui inculquer, par le truchement d'heb-domadaires infectes, bariolés et bon marché, des notions simplistes, presque toujours bel-licistes, souvent teintées de sexualité malsaine, propre à le déséquilibrer au seuil de sa vie d'adulte. L'Etat devrait pouvoir lutter contre de tels abus, en faisant fi des intérêts finan-ciers de quelques grands trusts internationaux.

ciers de quelques grands trusts internationaux. Tintin, lui, avec sa mèche blonde et ses « golfs » anachroniques, a su éviter cet écueil. D'aucuns le soupçonnent de cléricalisme sousjacent et d'antipathie marquée pour des idées véhiculées par le vent d'est. Voyons dans cette attitude négative les signes du dépit, tout en reconnaissant que Tintin doit l'existence à un crayon qui a été préalablement tenu sur les fonts baptismaux. Sa profession de foi est cependant si discrète que ceux qui y seraient opposés ne peuvent décemment en prendre ombrage. ombrage.

Cela dit, tentons d'analyser les raisons du foudroyant succès de notre petit bonhomme.

Un remarquable pouvoir éducatif

Elément d'importance : le dessin, qui s'accroche, qui colle à la réalité de façon surprecroche, qui conte a la realite de l'açon surpre-nante, sans jamais se permettre le moindre des écarts. Je me souviens, par exemple, du court épisode, dans l'Affaire Tournesol, durant le-quel Tintin poursuit une bande d'agents po-litiques peu recommandables à Genève et dans ses environs immédiats. Tout est reproduit avec un souci étonnant du détail : trans, genavec un souci etonnant du detail: trams, gen-darmes, gare, hôtels, jusqu'à la trogne carac-téristique et boursoufflée d'Helvètes nourris au vin blanc, jusqu'aux bornes kilométriques savoyardes... Même souci d'exactitude, inutile de dire, partout où Tintin est appelé à se ma-nifester. Et devant tant de sérieux mis à les documenter, les enfants ne sont pas dupes : ils apprécient et se sentent inconsciemment flattés; ils suivent avec d'autant plus d'attention les aventures de leur héros sachant que tout ce qu'on leur montre ne ressortit pas à l'invention gratuite. En somme, une espèce de documentaire à intrigue qui les balade sous toutes les latitudes et leur fair rencontrer une toutes les latitudes et leur fait rencontrer une foule de gens dissemblables, croqués sur le vif avec un sens aigu de l'observation et avec infiniment d'esprit. Les personnages d'Hergé ont le bon goût de ne jamais se prendre au sérieux ; ils ont l'héroïsme sceptique, ce qui repose des «supermen» américains stéréotypés, s'exprimant par onomatopées à l'usage des nourrissons et dont le niveau intellectuel se situe à l'échelle de celui d'un chimpanzé retardé.

L'intelligence, voilà bien, je pense, la qua-lité première des œuvres du dessinateur belge. Intelligence tout entière dévouée à l'enfance, Inteligence tout entiere devouee à l'enfance, capable de lui faire admettre quelques tristes réalités de cette terre. Mais sans insister lourdement, sans que la « moralité » de l'histoire se dégage nettement, encore qu'elle reste sensible — et c'est un tour de force — tout au long du déroulement de l'action, comme amalgamée à cette dernière. Hergé ne cherche pas à dissimuler et il faut lui en rendre grâce: la mort est constamment présente dans ses dessins, on la devine, mais on ne tue jamais, la cruauté aussi, mais on n'assiste pas aux tor-tures, les vices également, mais on les traite sur le mode mineur, histoire de ne pas les mettre en vedette, ce qui irait en sens contraire Et puis, après tout, qui n'a pas ses défauts? Si le capitaine Hadock est « porté » sur le whisky-soda, si le professeur Tournesol souf-

fre d'une étourderie qui serait sévèrement réprimée de la part d'un écolier de dix ans, si Dupond et Dupont sont victimes d'une bêtise incurable, si Milou sacrifie à la gourmandise, incurable, si Milou sacrifie à la gourmandise, si Tintin est souvent maladroit, cela prouve simplement que le monde est ainsi fait et que les gosses doivent en prendre leur parti sans en exagérer l'importance. On les prépare aux vérités de demain en évitant les conseils superfétatoires de toute façon innefficaces.

Les personnages « tintinesques » sont donc directement tirés de la vie. Ils sont universels, parce que dénués de fards, de maquillage outrageant. C'est à cela surtout qu'ils doivent leur succès.

leur succès.

outrageant. C'est à cela surtout qu'ils doivent leur succès.

Au début de ces lignes, nous parlions du plaisir sans mélange que prenaient les adultes à la lecture des aventures de Tintin (plaisir auquel un certain snobisme n'est pas étranger aujourd'hui: Tintin est à la mode chez les intellectuels » et peut-être veut-on déceler en lui des intentions quelque peu abusives), c'est qu'il entre dans la peinture de plusieurs personnages des traits de la plus haute observation psychologique, qui échappent à l'enfant et qui en font la joie d'un lecteur plus critique. Séraphin Lampion, type consommé du « lustig » insupportable, le Potiron de Courteline, toujours prêt à débiter des histoires de corps de garde qui s'écrasent au sol par manque de substance, en est un exemple, alors que dans un domaine plus délicat, certaines réactions puériles, dues à l'hypersensibilité de représentants officiels de pays dits neufs, font éclater de rire quiconque à garder un jugement sain sur les choses d'ici-bas. Un

un jugement sain sur les choses d'ici-bas. Un bon moment à passer. Tintin ? Un gosse à la mesure de notre temps, dynamique, attachant, au regard franc fixé sur un avenir que chacun espère meilleur.

Daniel Bard

POUR VOS JARDINS, adressez-vous à

### **BOCCARD Frères**

PAYSAGISTES-PÉPINIÉRISTES

Arbres fruitiers, d'ornement

Rosiers - Plantes vivaces GE, Ø 33 51 15 Catalogue gratis

Pt-Saconnex



4. rue du Rhône - Genève

Pour vos tricots, toujours les

## LAINES DURUZ

Le plus grand choix de la Suisse Romande



### Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices

1, ch. de Verdonnet - Lausanne - 🗭 32 02 18 Fondation subventionnée par la Ville de lausanne, l'Etat de Vaud et la Confédération

Trois sections:

- Assistantes et secrétaires sociales (Diplôme reconnu par l'Association des travailleurs sociaux) Age d'admission : 20 ans.
- 2. Educatrices Age d'admission : 18 ans.
- Institutrices privées et jardinières d'enfants
   Age d'admission : 16 ans.
   Classe d'enfants

Direction: Mme A.-M. Matter, Dr ès sc. péd.

Les gaîtés de l'assurance maternité

### C'est une erreur: nous ne faisons pas nos enfants toutes seules

Nos lectrices liront, sans doute, avec grand intérêt, quelques extraits de la lettre adressée le 1er novembre, par l'Association du suffrage féminin, à la commission du Conseil des Etats chargée de l'étude du projet de loi modifiant le titre premier de la loi sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur la question dans notre prochain

... Sans entrer pour l'heure dans le détail de toutes ces dispositions, l'Association suisse pour le suffrage féminin se doit cependant d'attirer votre attention sur la teneur de l'al. 2 de l'art. 6 bis qui consacre une inégalité particulièrement choquante des citoyens departiculièrement choquante des citoyens devant la loi, en sanctionnant légalement la faculté pour les caisses d'assurance d'échelonner les cotisations de leurs membres d'après le sexe, ce qui autoriserait un écart entre eux jusqu'au 25 %.

... Notre association se permet encore de relever qu'en ce qui concerne l'indemnité journalière, page 67, ch. 2 de son message, le Conseil fédéral affirme :

« Nous tenons à faire encore une remarque sur la différence des cotisations selon le sexe dans l'assurance d'une indemnité journalière. Dans ce genre d'assurance, le montant de la cotisation dépend en premier lieu de la moyenne des jours de maladie par assuré et moyenne des jours de maladie par assure et par an. Cette moyenne pour l'ensemble de la Suisse n'a pas changé en pratique depuis des années et elle est à peu près la même pour les hommes et pour les femmes, compte non tenu des cas d'accouchement. Si l'on prend ces cas en considération, la charge représentée par les femmes est d'environ 5 % supéritée. rieure à celle que représente les hommes. Le fait que le projet porte de 6 à 10 semaines, la durée des prestations en cas d'accouchement entraînera une augmentation supplé-mentaire de 2 à 3 %, de sorte qu'après la revision, les chargees occasionnées par les femmes dans l'assurance d'une indemnité journalière seront de 7 à 8 % supérieures à celles qui sont entraînées par les hommes. Cette différence peut être compensée sans difficulté dans les limites autorisées par le projet pour l'échelonnement des cotisations selon le sexe ».

Ainsi, le nouveau projet de loi, comme ce-lui de 1954 d'ailleurs, met en définitive la maternité à la charge seule des femmes. Quant aux indemnités journalières prévues et qui ne représentent par ailleurs qu'une compensation partielle de salaire, ce sont es-sentiellement les femmes célibataires qui y sont intéressées, alors qu'exception faite de quelques rares cas de mères célibataires, elles n'occasionnent aucun frais de maternité.

queduces tares cas de meter centralies, elle n'occasionnent aucun frais de maternité. Notre association voudrait aussi relever que si, dans la branche assurance-maladie, les que si, dans la branche assurance-maladie, les femmes font courir des risques plus grands aux caisses au sujet des frais médico-pharmaceutiques, il est prouvé que, dans d'autres branches comme l'assurance-vie et celle de l'assurance des véhicules à moteur tout spécialement, les hommes sont la cause de versements d'indemnités beaucoup plus élevées que ne le sont les femmes, cela parce que les usagers masculins de la route, sans être de moins bons conducteurs, sont plus audacieux et risque-tout une les femmes, Or, jusqu'ici. et risque-tout que les femmes. Or, jusqu'ici, l'on n'a heureusement pas consenti des primes inférieures aux femmes dans ces branches d'accurance

Notre association, dont le but essentiel est de combattre toute discrimination, ne peut que protester vigoureusement contre une so-

lution de surplus de prime qu'elle estime aussi inéquitable qu'indigne d'une véritable démocratie. Elle est d'autant plus déconcertée par cette

Elle est d'autant plus déconcertée par cette inégalité de traitement que celle-ci survient en même temps que le refus de la reconnaissance du principe de l'égalité des salaires entre hommes et femmes, de sorte que ces dernières qui continueront à moins gagner auront d'autant plus de peine à payer des primes d'assurance-maladie plus élevées.

Forte de ces arguments et de ces exemples, notre association insiste donc auprès de votre commission d'étude pour que le principe de solidarité entre les sexes soit spécialement respecté dans le secteur de la maladie.

Il est cependant clair que dans notre système d'assurance composé d'environ 1100 caisses-maladie, le problème de surplus de frais médico-pharmaceutique ne saurait être résolu par une simple prescription légale de

trais meuro-pnarmaceutque ne saurait etre résolu par une simple prescription légale de primes uniformes entre les sexes à l'intérieur de chaque caisse. De notre avis, ce surplus différentielles, mais bien par des primes dérant des primes fédérants de la contra del contra de la contra del la contra de la contra del la contra del la contra del la contr

